



Probleme avec mon assurance automobile

Par **step77**, le **18/01/2009** à **16:41**

Bonjour,

Le 30 novembre 2008 je me suis fait casser ma voiture, phare avant et arrière volés, etc...
Tous les papier ont été envoyées à l'assurance. La voiture a été remorquée à un garage pour les réparations, l'expert est passer, il y en a pour une bonne petite sommes 4.260 €.

Nous sommes le 18 janvier 2009, la voiture est réparée depuis 1 mois mais est toujours au garage car mon assurance prend tout son temps pour envoyer la prise en charge au garage et, bien evidement, pour payer ! Moi, je ne peux plus aller travailler car je n'ai pas de voiture et j'ai bien expliqué à l'assurance que c'est mon outil de travail, que je risquai de me faire licencier s'il ne se bougeait pas un petit peu. Ils m'ont repondu que ce n'était pas leur problème !

Que dois-je faire ? Je ne peux plus attendre par rapport à mon travail.

Par **chaber**, le **19/01/2009** à **06:23**

La délivrance d'une prise en charge n'a aucun caractère obligatoire: il n'en est pas fait mention dans les conditions générales.

C'est une facilité qui s'est généralisée pour éviter de grosse sortie d'argent par l'assuré.